

Poursuites d'études des « reçus-collés » après une L1 PASS

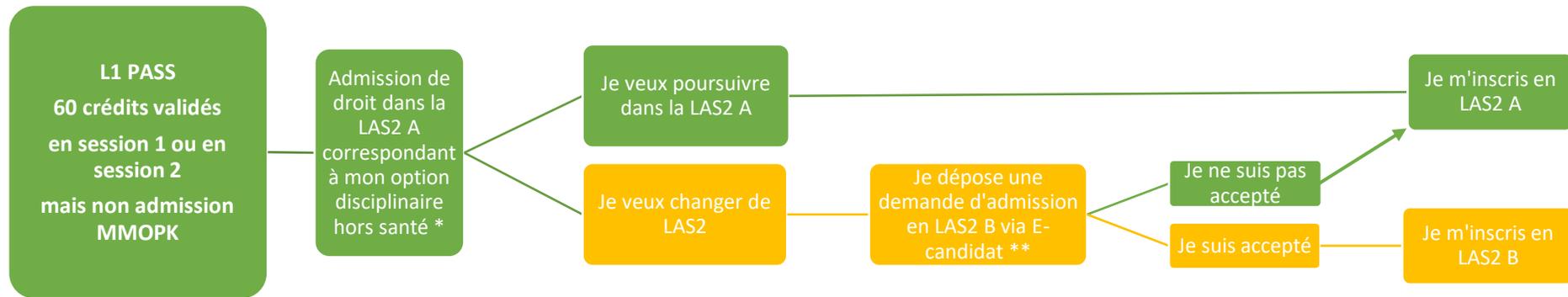
Résultat L1 PASS

+ concours
= « reçu-collé »

Possibilités de poursuite d'études

Choix

Inscription L2/LAS2



* L'admission en LAS2 est de droit dans tous les cas décrits dans le tableau ci-dessous.

Option suivie en PASS	Poursuite de droit en LAS2
Option Droit	LAS2 Droit
Option Sciences de l'éducation et de la formation	LAS2 Sciences de l'éducation et de la formation
Option Sciences de la vie	LAS2 Sciences de la vie
Option Biomécanique et APS Option Psychologie cognitive et APS	LAS2 STAPS

Option suivie en PASS	Poursuite de droit en LAS2
Option Mathématiques	LAS2 Mathématiques
Option Physique	LAS2 Physique
Option Physique-Chimie	LAS2 Physique LAS2 Chimie
Option Géosciences environnement-Chimie	LAS2 Chimie LAS2 Sciences de la terre

** L'admission dans toute autre LAS2 (ou dans la L2 correspondante pour des étudiants qui ne souhaiteraient définitivement plus poursuivre en santé) est sur demande de l'étudiant, déposée dans E-candidat (selon calendrier fixé par l'Université) et sous réserve des capacités d'accueil. Possibilité de déposer plusieurs demandes